Image not found or type unknown

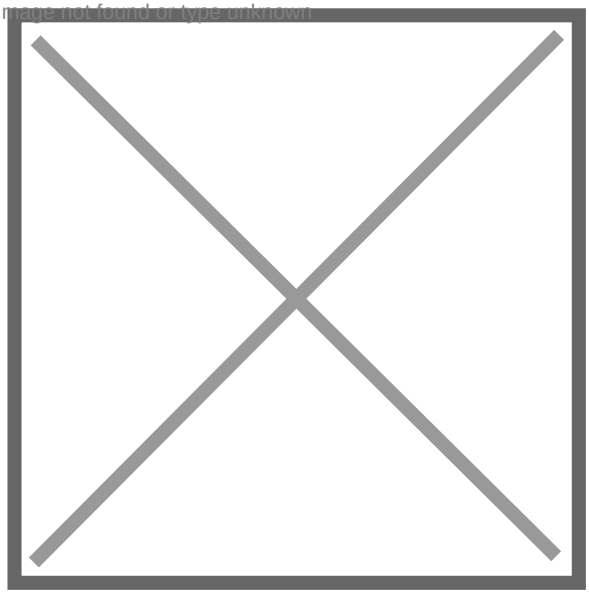

Contrat de reservation dans un restaurant

Par **chapotot**, le **27/12/2008** à **17:48**

nous sommes une petite association privée sans subvention, pour feter la fin de l'année nous avons reservé un dejeuner spectacle il y a 5 mois environ pour un groupe à la Distillerie - Garancières en beauce - la Distillerie nous a fait signer un contrat de reservation d'un nombre minimum de personnes (60) - nous n'avons pas reunion les 60 personnes mais seulement 50 - plus d'un mois avant, nous avons téléphoné pour prévenir et essayer de faire une transaction - la reponse a été negative - nous sommes donc allés à 50 personnes et la Distillerie nous a présenté une facture de 60 personnes soit 630 € de plus - nous avons essayé à nouveau de demander un geste commercial mais rien n'a fait - avaient ils le droit de nous imposer un nombre minimum de convives de 60 ? nous nous posons la question car bien entendu 630 € pour un service non rendu nous met bien en difficulté - ils ont meme osé nous facturer 6 bouteilles d'eau minérale en plus soit 27 € - il n'y a pas de cadeau - de plus la patronne a été très désagréable en laissant entendre que si nous lui avions demandé gentiment ....(le comble ! nous avions versé la moitié de notre reservation 5 mois avant et nous avions déjà téléphoné un mois avant pour qu'ils ne preparent pas ces 10 repas non consommés ...) j'aimerais savoir ce que nous pouvons faire, car voir qu'ils empochent 630 € et en plus se moquent de nous !
merci de nous dire ce que nous pouvons faire en la matière. Nous vous en serions très reconnaissants.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés